

## **Gecina améliore l'attractivité et la flexibilité de son offre sur Foncière de Paris en y ajoutant une branche supplémentaire, sous forme d'échange en OSRA Gecina**

**Les actionnaires de Foncière de Paris pourront ainsi faire le choix d'une rémunération annuelle sécurisée pendant 7 ans, supérieure de 8%<sup>1</sup> à celle offerte par la branche OSRA de l'offre d'Eurosic**

**Paris, le 14 juin 2016** – Afin de répondre aux préoccupations exprimées par une partie des actionnaires de Foncière de Paris, Gecina annonce aujourd'hui, après approbation de son Conseil d'Administration, ajouter une branche supplémentaire à son projet d'offre publique (avis AMF n°16C1164) donnant à l'ensemble des actionnaires de Foncière de Paris une troisième possibilité. Ils auront désormais la faculté d'apporter leurs actions Foncière de Paris à une offre publique d'échange contre des obligations subordonnées remboursables en actions « **OSRA** » Gecina, selon les termes suivants :

- 23 OSRA Gecina nouvelles pour 20 actions Foncière de Paris.
- Les OSRA Gecina seront émises à un prix unitaire de 117,66 euros.
- Elles seront remboursées en actions nouvelles Gecina et offriront pendant 7 ans un rendement de 5,5%.

Compte tenu des parités d'échange respectives, cette nouvelle branche offre une rémunération annuelle sécurisée supérieure de 8%<sup>1</sup> à la branche OSRA d'Eurosic.

Cette nouvelle branche vient compléter les deux branches existantes. Celles-ci restent inchangées, offrant en numéraire comme en titres Gecina des conditions plus attractives que celles proposées par l'offre d'Eurosic, pour rappel :

- Une offre en numéraire de 150 euros par action, apportant liquidité immédiate et une prime de 14 euros par action, soit +10% par rapport à l'offre d'Eurosic.
- Une offre en titres Gecina valorisant Foncière de Paris à 141,2 euros par action et une prime de près de 16 euros par action, soit +12% par rapport à l'offre d'Eurosic sur la base des ANR respectifs. Cette branche permet de devenir actionnaire du leader incontournable du bureau parisien, disposant d'un maillage inégalé dans les zones stratégiques de la capitale, d'une base locative diversifiée et de compétences mutualisées. Cette branche offre également liquidité, rentabilité et accès à une politique de distribution attractive et en croissance ces dernières années.

Les détenteurs d'OSRA Foncière de Paris se verront de la même façon proposer un choix supplémentaire, celui d'apporter leurs OSRA à une offre publique mixte contre des OSRA Gecina et un paiement en numéraire, sur la base de 207 OSRA Gecina et 1 954,60 euros pour 140 OSRA Foncière de Paris.

Ainsi complétée, l'offre de Gecina gagne encore davantage en flexibilité et en attractivité en permettant d'opter pour des OSRA Gecina<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Chaque action Foncière de Paris apportée à l'offre publique d'échange en OSRA Gecina donne le droit à un coupon annuel de 7,4€ (correspondant à un intérêt annuel de 5,50% par OSRA Gecina, sur la base d'une valeur nominale des OSRA Gecina de 117,7€ et d'une parité de 23 OSRA Gecina nouvelles pour 20 actions Foncière de Paris) contre 6,9€ dans le cas de l'offre publique d'échange en OSRA Eurosic (correspondant à un intérêt annuel de 5,50% par OSRA Eurosic, sur la base d'une valeur nominale des OSRA Eurosic de 36,65€ et d'une parité de 24 OSRA Eurosic nouvelles pour 7 actions Foncière de Paris)

<sup>2</sup> En application des normes IFRS, ces OSRA seront comptabilisées en capitaux propres dans les comptes consolidés de Gecina

Compte tenu de la nouvelle branche OSRA, Gecina procèdera au report à une date ultérieure de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ses actionnaires qui devait initialement se tenir le 29 juin 2016.

Le projet de note d'information modifié sera déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers dans les prochains jours.

Les autres termes et conditions de l'Offre Gecina déposée le 19 mai 2016 demeurent inchangés.

---

### **Gecina, un acteur de référence de l'immobilier**

Gecina détient, gère et développe un patrimoine immobilier de 12,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015 situé à 90% en Ile-de-France. La foncière oriente son activité autour du premier patrimoine de bureaux de France et d'un pôle de diversification composé d'actifs résidentiels, de résidences étudiants et d'établissements de santé. Gecina a inscrit l'innovation durable au cœur de sa stratégie pour créer de la valeur, anticiper les attentes de ses clients et investir en respectant l'environnement grâce à l'implication et l'expertise de ses collaborateurs.

Gecina est une Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC) sur Euronext Paris et a intégré les indices SBF 120, Euronext 100, FTSE4Good, DJSI Europe et World, Stoxx Global ESG Leaders et Vigeo. Pour concrétiser ses engagements citoyens, Gecina a créé une fondation d'entreprise dédiée à la protection de l'environnement et au soutien de toutes les formes de handicap.

[www.gecina.fr](http://www.gecina.fr)

---

### **CONTACTS GECINA**

#### **Communication financière**

Samuel Henry-Diesbach  
Tél. : + 33 (0)1 40 40 52 22  
samuelhenry-diesbach@gecina.fr

Virginie Sterling  
Tél : + 33 (0)1 40 40 62 48  
virginiesterling@gecina.fr

#### **Brunswick**

Laurent Perpère, Jérôme Biscay, Christophe Menger  
Tel.: +33 (0)1 53 96 83 83

#### **Relations presse**

Brigitte Cachon  
Tél. : + 33 (0)1 40 40 62 45  
brigittecachon@gecina.fr

Armelle Miclo  
Tél. : +33 (0)1 40 40 51 98  
armellemiclo@gecina.fr

---

### **Avertissement**

Ce communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre pour la vente ou l'échange de titres Foncière de Paris, ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre pour la vente ou l'échange de titres Gecina.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession située dans ces juridictions doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer.

Conformément à la réglementation française, l'offre publique et le projet de note d'information de Gecina comportant les termes et conditions de l'offre publique restent soumis à l'examen de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance du projet de note d'information mentionné dans ce communiqué, ainsi que de toute modification ou de tout supplément apporté à ce document, dans la mesure où celui-ci contient des informations importantes sur l'opération proposée ainsi que sur d'autres sujets connexes.

Le projet de note d'information est disponible sur le site internet de Gecina ([www.gecina.fr](http://www.gecina.fr)) ainsi que sur celui de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et une copie peut être obtenue sans frais auprès de Gecina (14-16, rue des Capucines - 75002 Paris) et de Goldman Sachs (5, avenue Kleber - 75116 Paris).

Ni Gecina, ni ses actionnaires et conseils ou représentants respectifs n'accepte une quelconque responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent communiqué ou de son contenu, ou plus généralement afférente au communiqué.